

## ***Homologie : le troisième niveau de grade annoncé...***

**Cher(e) camarade,**

La réforme statutaire du corps des ITPE vient à peine d'aboutir qu'il convient déjà de parler de la suivante !

Comme le Congrès du SNITPECT de décembre 2004 l'a décidé, notre syndicat s'est rapproché de l'AITF, l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, afin d'échanger sur les sujets d'intérêt mutuel.

Cela s'est notamment traduit par la **déclaration AITF-SNITPECT** (jointe à cette lettre) qui expose nos revendications partagées : la parité statutaire entre le cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial et le statut du corps des ITPE, et une ouverture du RST afin de prendre en compte les enjeux et attentes des collectivités territoriales.

Le projet de décret d'homologie est bien évidemment au cœur de nos préoccupations communes.

Lors des Assises Nationales de l'AITF, le 10 juin 2005 à Reims, le SNITPECT et l'AITF se sont montrés en phase à la table ronde sur la parité entre Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique de l'Etat. Nous avons pu développer nos attentes et revendications sur le statut inter - Fonctions Publiques, une véritable mobilité bidirectionnelle entre celles-ci, et en matière d'homologie pour ce qui concerne l'application de la loi du 13 août 2004.

Lors de cet échange, le Directeur Général des Collectivités Locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur s'est exprimé sur l'homologie. Concernant le transfert des Ingénieurs des TPE, il a précisé que le Gouvernement refusait de reclasser les ICTPE en Ingénieurs en Chef de la FPT.

La solution imposée par le projet de décret d'homologie de créer des échelons supplémentaires au grade d'Ingénieur Principal du cadre d'emploi d'Ingénieur Territorial de la FPT permet d'y accueillir les ICTPE sans perte de traitement.

Pour le SNITPECT, cette solution n'est pas admissible sur le moyen et le long terme, car elle n'offre aucune garantie quant au niveau de fonctions exercées.

Le DGCL a indiqué que cette solution **serait temporaire**, car insatisfaisante. L'objectif retenu par l'administration des ministères de l'Intérieur et de l'Equipement est de créer simultanément deux cadres statutaires homologues à trois niveaux de grades, avant la mise en œuvre effective des transferts :

- pour le statut du corps des ITPE cela se traduirait par la transformation en 3<sup>ème</sup> niveau de grade de l'emploi d'ICTPE ;
- pour le cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux cela se traduirait par la création d'un nouveau cadre d'emplois d'Ingénieurs, en tout point comparable au statut des ITPE.

Lors de la réunion d'échange sur la modernisation du ministère du 16 juin 2005 avec les organisations syndicales, l'administration de l'Équipement a annoncé à son tour cette orientation en indiquant sa volonté d'aboutir pour fin 2006 au plus tard. Il nous a également été indiqué qu'un courrier signé des Ministres de l'Équipement et de l'Intérieur proposerait l'engagement du Gouvernement sur ce dossier, avec demande de validation du Premier ministre.

**Nous nous félicitons d'une telle annonce.** Il apparaît effectivement que le blocage concernant l'homologie pour les ICTPE tient au fait que l'accès au troisième niveau de fonctions occupé par les Ingénieurs des TPE ne s'effectue pas encore selon un grade, mais par le détachement dans l'emploi fonctionnel créé par le décret ICTPE, en remplacement de celui de Chef d'Arrondissement.

La solution proposée de détacher les ICTPE sur des échelons supplémentaires d'Ingénieurs Principaux maintient les difficultés existantes en matière de mobilité entre Fonctions Publiques, tant pour les départs que pour les retours. Par ailleurs, celle-ci ne résout toujours pas les difficultés dénoncées dans le cadre des détachements d'ITPE vers la FPT.

Une organisation homologue à trois niveaux de grades (ITPE / IDTPE / ICTPE) constitue **la seule réponse possible** pour atteindre réellement la parité et la mobilité entre FPE et FPT.

**Le SNITPECT n'a eu de cesse de le démontrer au cours des dernières années**, en particulier lors de la construction de la réforme statutaire du corps des ITPE qui vient d'aboutir.

La Commission Exécutive du SNITPECT a enregistré avec satisfaction ces intentions de l'administration. **Elle réclame une concertation réelle, immédiate, sur le sujet.**

Le respect du calendrier annoncé est un impératif : il est essentiel de pouvoir disposer **pour décembre 2005** d'un projet de décret statutaire à trois niveaux de grades arbitré par le Premier ministre. Il devra terminer à Hors Echelle B afin de conforter l'accès aux fonctions et responsabilités de troisième niveau occupées par les Ingénieurs des T.P.E., tant à l'Etat qu'au sein des Collectivités Territoriales. L'accès au HEB se justifie pleinement pour respecter l'égalité d'accès aux fonctions de direction à parité avec les autres corps positionnés sur les mêmes emplois.

Nous restons toutefois prudents et très attentifs aux suites concrètement données par l'administration et le Gouvernement. **La Commission Exécutive des 15 et 16 septembre 2005** sera la première étape pour juger des avancées du dossier.

Tout cela renforce notre détermination à aboutir rapidement sur cette nouvelle réforme statutaire, dans la lancée de celle que nous venons d'obtenir. **Détermination partagée avec l'AITF.**

Il ne saurait y avoir d'homologie acceptable autrement.

C'est un enjeu pour les fonctions publiques et le service public.

C'est un nouveau pas vers un statut d'Ingénieurs inter - Fonctions Publiques et toujours plus de progrès pour les Ingénieurs des T.P.E., et au-delà pour tous les Ingénieurs de la Fonction Publique.

A nous de **faire aboutir** cette nouvelle étape statutaire. **Tous unis.**

**Pascal PAVAGEAU,**  
**Secrétaire Général**

